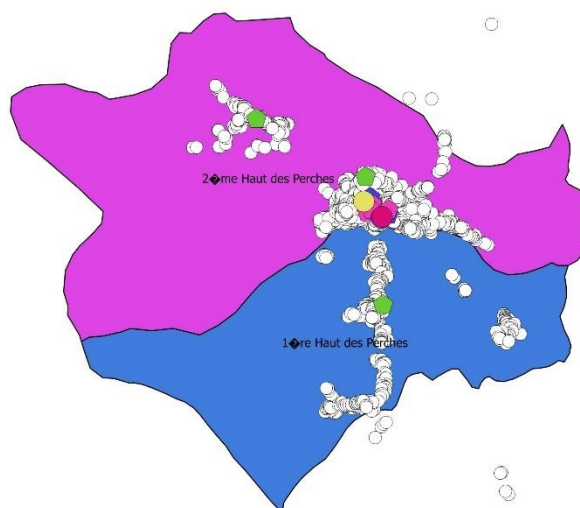


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE PERCHES



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE PERCHES

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

AOÛT 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	15
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	15
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	16
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolaire.....	17
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	18
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	20
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	20
3.2. Les normes scolaires.....	20
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	22
3.4. Les infrastructures.....	23
3.5. Les enseignants.....	23
3.6. Les manuels scolaires.....	24
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	24
B. Le Niveau Secondaire.....	25
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	25
1.1. Accessibilité et accès.....	26
1.2. Qualité de l'enseignement.....	28
2. Analyse démographique.....	31
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	32
4.	
Références bibliographiques.....	35
Les Annexes :	36
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Perches	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord-Est entre les communes de Fort-Liberté, de Terrier-Rouge, de Trou du Nord et de Vallières, la commune de Perches est composée de la ville de Perches et de deux (2) sections communales : la 1^{ère} Section Haut des Perches et la 2^{ème} Section Bas des Perches.

LOCALISATION DE LA COMMUNE DE PERCHES



Figure 1 : La commune de Perches

La commune de Perches est traversée par six (6) rivières et contient trente-deux (32) sources d'eau et treize (13) lagon.¹ Seul le bourg de Perches est électrifié et les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Son relief dominant est le morne. Ses habitants portent le nom de Perchois

Sa population en 2015 était estimée à 11556 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 13282 habitants en 2025. Ayant une superficie de 39.64 Km², sa densité de population est alors de 355 habitants/Km².

¹ Idem

Une bonne partie de cette population (60.2%) est dispersée dans les sections communales, milieu beaucoup plus rural qu'urbain. L'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce constituent les principales activités économiques de la commune.

En matière d'offre scolaire, il n'y a pas de kindergarten mais 10 écoles fondamentales dont 3 écoles nationales, 3 écoles secondaires et 5 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un inspecteur de zone qui relève du bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Fort-Liberté.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre concerne l'offre et la demande scolaires au niveau du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Perches, la majorité des écoles (70%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

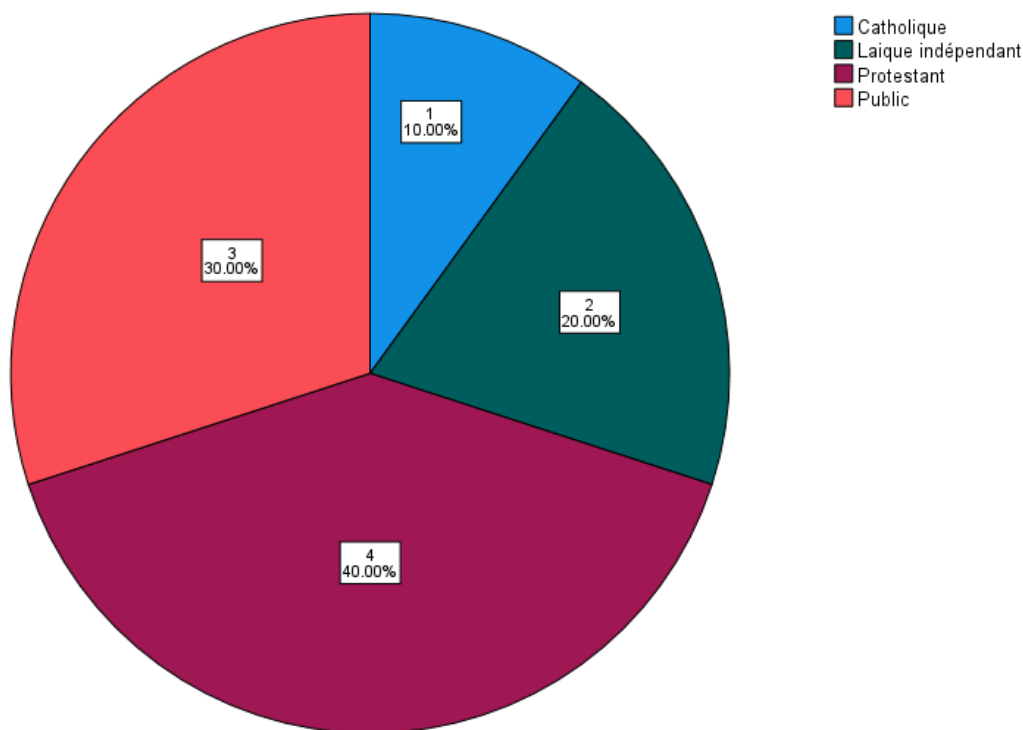


Figure 2 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 90% en simple vacation et de 7h00 à 12h00 (80%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Perches

Commune de Perches	Réseau d'appartenance				Total
	Catholique	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Haut des Perches	# 0	0	0	1	1
	% 0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
2ème Sect. Bas des Perches	# 0	0	0	2	2
	% 0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
Ville de Perches	# 1	2	4	0	7
	% 14.3%	28.6%	57.1%	0.0%	100.0%
Total	# 1	2	4	3	10
	% 10.0%	20.0%	40.0%	30.0%	100.0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 89 à 435 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	368	368	368
Laïque Indépendant	115	89	140
Protestant	217	105	343
Public	277	102	435
Ensemble	230	89	435

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Perches

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Perches est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 8352 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 1891 élèves³ dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 53.28%⁴ au cours de cette période scolaire.

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Perches est de 7.16% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 1658 - 3549 = -1891$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-1891}{3549} \times 100 = -53.28\%$

⁵ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Maquillon située dans la 1^e section Haut des Perches recrute ses élèves dans les localités telles que : Cazeau (moins de 15 mn de marche), Maquillon (31 à 60 mn de marche) et Trois Palmes (plus de 60 mn de marche); soit donc 2 sur 3 localités de parcours jugés pénibles ou inacceptables pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Perches.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Perches, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 86.94%⁶.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 3549 = 1658 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.071636 (7.16\%).$$

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{233}{268} \times 100 = 86.94\%.$$

Ce fort taux s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 57.84%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 6^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Perches, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 70.31%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 64.08%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 100%.¹⁰

$$^7 \text{ Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{155}{268} \times 100 = 57.84\%$$

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{1658}{2358} \times 100 = 70.31\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{1511}{2358} \times 100 = 64.08\%.$$

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{138}{138} \times 100 = 100\%$$

Il semble que tous les enfants qui ont été en 6^e AF l'année dernière ont pu trouver une place en 7^e AF au cours de l'année scolaire 2024-2025. En effet, il y a 6 écoles sur les 10 dénombrées (60%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Perches selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Perches		Nombre total d'année d'étude				Total
		2	9	11	12	
1ère Sect. Haut des Perches	#	0	0	0	1	1
	%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
2ème Sect. Bas des Perches	#	0	1	1	0	2
	%	0.0%	50.0%	50.0%	0.0%	100.0%
Ville de Perches	#	1	2	0	4	7
	%	14.3%	28.6%	0.0%	57.1%	100.0%
Total	#	1	3	1	5	10
	%	10.0%	30.0%	10.0%	50.0%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Perches, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 128473.61 et 134544.44 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Perches par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	13195.83	5966.67	9000	100311.11	128473.61
2 ^e AF	13495.83	6466.67	9500	100311.11	129773.61
3 ^e AF	14025	4900	9500	100311.11	128735.11
4 ^e AF	13612.50	6300	9666.67	100311.11	129890.28
5 ^e AF	14404.17	7166.67	9833.33	100311.11	131715.28
6 ^e AF	13987.50	6366.67	14750	100311.11	135415.28
7 ^e AF	16533.33	4925	8875	100311.11	130644.44
8 ^e AF	16033.33	5975	9625	100311.11	131944.44
9 ^e AF	18033.33	6200	10000	100311.11	134544.44

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 127170.51 et 134837.18 gourdes; 90.36% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Perches par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	12359.40	600	5966.67	9000	100311.11	128237.18
2 ^e AF		600	6466.67	9500	100311.11	129237.18
3 ^e AF		100	4900	9500	100311.11	127170.51
4 ^e AF		600	6300	9666.67	100311.11	129237.18
5 ^e AF		600	7166.67	9833.33	100311.11	130270.51
6 ^e AF		600	6366.67	14750	100311.11	134387.18
7 ^e AF		1875	4925	8875	100311.11	128345.51
8 ^e AF		1500	5975	9625	100311.11	129770.51
9 ^e AF		2125	6200	10000	100311.11	130995.51

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Perches

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Perches est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Perches :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Perches

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	95%	43%	79%	84%	91%	100%
Taux de redoublement	5%	10%	0%	12%	9%	0%
Taux d'abandon	0%	47%	21%	4%	0%	0%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0.95	0.43	0.79	0.84	0.91	1	
TR	0.05	0.1	0	0.12	0.09	0	
TA	0.00	0.47	0.21	0.04	0	0	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		0					
2024-2025	233	↗					233
	↓	↘	104				
2025-2026	12	221	↗				233
	↓	↓	↘	20			
2026-2027	1	33	95	↗			129
	↓	↓	↓	↘	3		
2027-2028	0	4	14	75	↗		93
	↓	↓	↓	↓	↘	0	
2028-2029	0	0	2	20	63	↗	86
		↓	↓	↓	↓	↘	
2029-2030		0	0	4	23	57	84
			↓	↓	↓	↓	↘
2030-2031			0	1	5	21	57
				↓	↓	↓	↘
2031-2032				0	1	5	21
					↓	↓	↘
2032-2033					0	1	5
						↓	↘
2033-2034						0	1
							↘
2034-2035							1
Promus							85
Année-élèves							892
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				508			
Nombre d'années-élèves réel =				892			
Rendement interne =				56.97			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.755234			
Coût de l'élève formé =				10.53141			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (56.97%), car seulement 57 élèves (24.46%) de la cohorte de 233 élèves qui sont entrés en 1^{re} année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 85 élèves (36.48%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF est de 34.15% ($84 \div 246 = 0.34146$)¹¹ dans la commune de Perches. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 34 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Perches. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Perches, un effectif de 142 enseignants dont 30.3% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 14. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Perches

Commune de Perches	# école	# enseignant	Ens/Éc
1 ^{ère} Sect. Haut des Perches	1	9	9
2 ^{ème} Sect. Bas des Perches	2	22	11
Ville de Perches	7	111	16
Total	10	142	14

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (1^{\text{er}}AF)$$

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 14.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (46.48%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

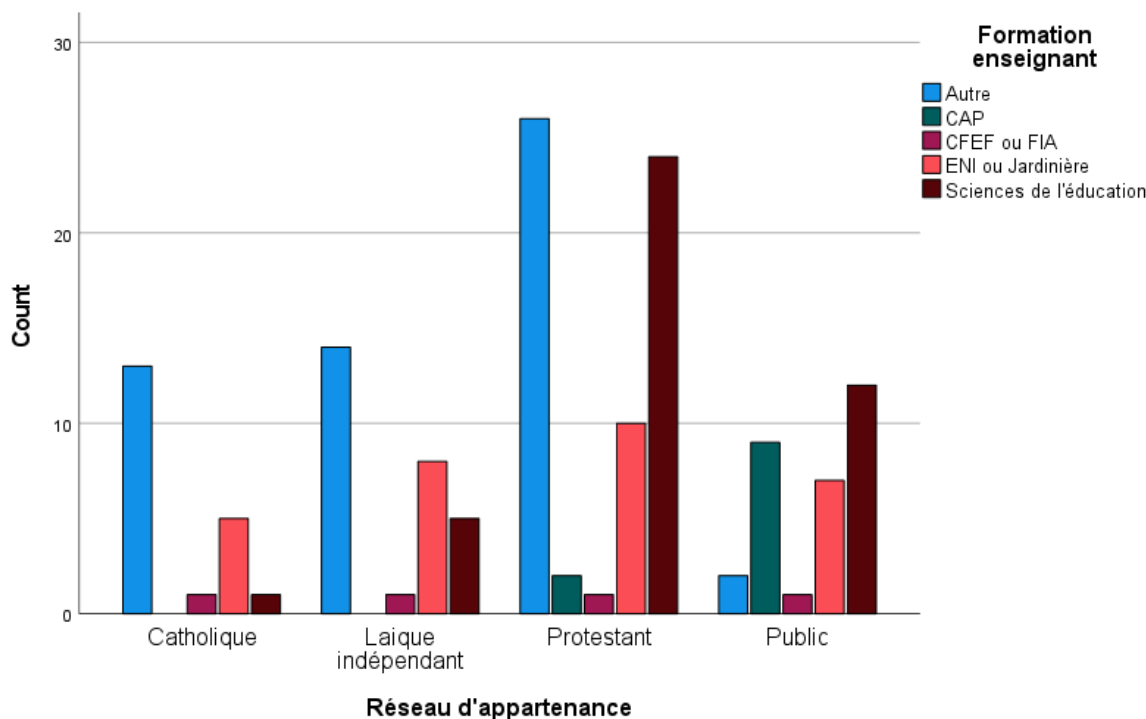


Figure 3 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Perches. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio

moyen salle de classe/enseignant=0.63, ratio moyen élèves/salle de classe=26 et ratio moyen élèves/enseignant=16; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Perches

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Catholique	15	20	368	0.75	25	18
Indépendant	16	28	229	0.57	14	8
Protestant	28	63	868	0.44	31	14
Public	30	31	830	0.97	28	27
Ensemble	89	142	2295	0.63	26	16

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Perches, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 36.75 et 60.20 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Catholique	630	42
Indépendant	588	36.75
Protestant	1209	43.18
Public	1806	60.20
Ensemble	4233	47.56

Par contre, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Perches est dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 1.39 et 2.57 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Catholique	1.71
Indépendant	2.57
Protestant	1.39
Public	2.18
Ensemble	1.84

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 1 école en mauvais état qui mériterait d'être réhabilitée ou reconstruite; 10% des écoles ont de l'eau, 90% ont une cantine, 0% une petite bibliothèque et 0% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Perches. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Perches se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 86.94% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 57.84%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 70.31% Taux net de scolarisation = 64.08%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 100%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF 128237.18 gourdes 2 ^e AF = 129237.18 gourdes 3 ^e AF = 127170.51 gourdes 4 ^e AF = 129237.18 gourdes 5 ^e AF = 130270.51 gourdes 6 ^e AF = 134387.18 gourdes 7 ^e AF = 128345.51 gourdes 8 ^e AF = 129770.51 gourdes 9 ^e AF = 130995.51 gourdes 90.36% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 128473.61 gourdes 2 ^e AF = 129773.61 gourdes 3 ^e AF = 128735.11 gourdes 4 ^e AF = 129890.28 gourdes 5 ^e AF = 131715.28 gourdes 6 ^e AF = 135415.28 gourdes 7 ^e AF = 130644.44 gourdes 8 ^e AF = 131944.44 gourdes 9 ^e AF = 134544.44 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 95% Taux de promotion en 2 ^e AF = 43% Taux de promotion en 3 ^e AF = 79% Taux de promotion en 4 ^e AF = 84% Taux de promotion en 5 ^e AF = 91% Taux de promotion en 6 ^e AF = 10%

Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 5% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 10% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 0% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 12% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 9% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 0%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 47% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 21% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 62.08%
Rendement interne du réseau d'écoles à Perches	56.97%
Rapport élève/salle de classe	26 élèves
Rapport élève/maître	16 élèves
# enseignants	142
% de femmes	30.3%
% de maîtres qualifiés	53.52%
Ratio moyen m ² /élève	1.84 m ²
Ratio moyen m ² /classe	47.56 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	230
Salaire moyen d'un enseignant	12293 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Perches. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

- 2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Perches,** trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Perches au cours de la période 2020-2025 est égal à 10 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 0.35%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.07%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Perches

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Perches par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

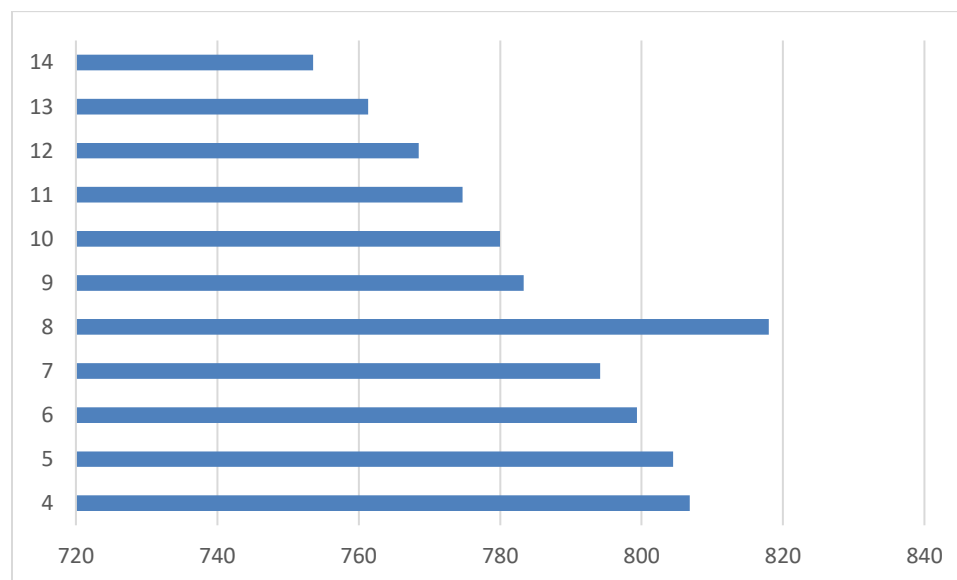


Figure 4 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Perches

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Perches est de 39.64 Km² et sa densité de population en 2025, de 355 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 2543 ménages

¹² $\Delta P = P_{2020} - P_{2025} = 2903 - 2893 = 10$

¹³ $\Delta P / P_{2011} = 10 \div 2893 = 0.0035$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $8660 = 8628 (1+r)^5$
 $r = 0.00074 (0.07\%)$

directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Perches en 2025

Commune de Perches	# ménage	%
1ère Sect. Haut des Perches	618	24.3
2ème Sect. Bas des Perches	929	36.5
Ville de Perches	996	39.2
Total	2543	100

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Perches par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Perches

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	138	138	137	137	138	133	132	132	132	133
5	138	138	138	138	138	132	132	132	132	133
6	137	137	137	137	138	131	131	131	132	132
7	136	136	136	136	137	130	131	131	131	132
8	140	140	140	140	137	134	134	135	135	131
9	134	134	134	134	136	129	129	129	129	131
10	133	134	134	135	135	128	129	129	130	130
11	132	133	133	134	135	127	128	128	129	130
12	131	132	132	133	134	126	127	127	128	129
13	130	131	131	132	133	125	126	126	127	128
14	129	129	130	130	132	124	124	125	125	127
4-14	1478	1481	1483	1486	1493	1420	1423	1425	1428	1435

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Perches, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Perches jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	13105	13282	13462	13643	13828

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Perches :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	268	268	268	269	270

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	270	270	269	268	271
5	270	270	270	270	270
6	268	268	268	269	270
7	266	266	267	267	269
8	274	274	275	275	268
9	263	263	263	263	267
10	261	262	264	265	266
11	260	261	262	263	264
12	258	259	260	261	263
13	255	256	257	258	261
14	253	254	255	256	259
4-14	2898	2903	2908	2914	2928

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Perches est de 64.08 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 64.08 = 35.92\%$. La carte scolaire de Perches étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- Calcul des admissions nouvelles

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 57.84% dans la commune de Perches. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **r = 0.1054**. La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	268	0.5784	155
2025-2026	268	0.6834	183
2026-2027	268	0.7892	212
2027-2028	269	0.8946	241
2028-2029	270	1	270

- Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Perches :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	95%	43%	79%	84%	91%	100%
Taux de redoublement	5%	10%	0%	12%	9%	0%
Taux d'abandon	0%	47%	21%	4%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de

2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Perches, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	233	231	222	193	201	163
2025-2026	166+183=349	233+23=256	231-23=208	222+19=241	193-19=174	201+16=217
2026-2027	217+212=429	349+26=375	256-26=230	208+24=232	241-24=217	174+22=196
2027-2028	254+241=495	429+38=467	375-38=337	230+23=253	232-23=209	217+20=237
2028-2029	270	495+47=542	467-47=420	337+25=362	253-25=228	209+24=233

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Perches

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Perches.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Perches ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 26 dans la commune de Perches et plus précisément à 28 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs

d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Perches, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
18.74%	18.54%	17.86%	15.53%	16.17%	13.11%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

Le nombre d'élèves par classe : $550/11=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 550 élèves et 11 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Perches, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme le montre la figure 5.

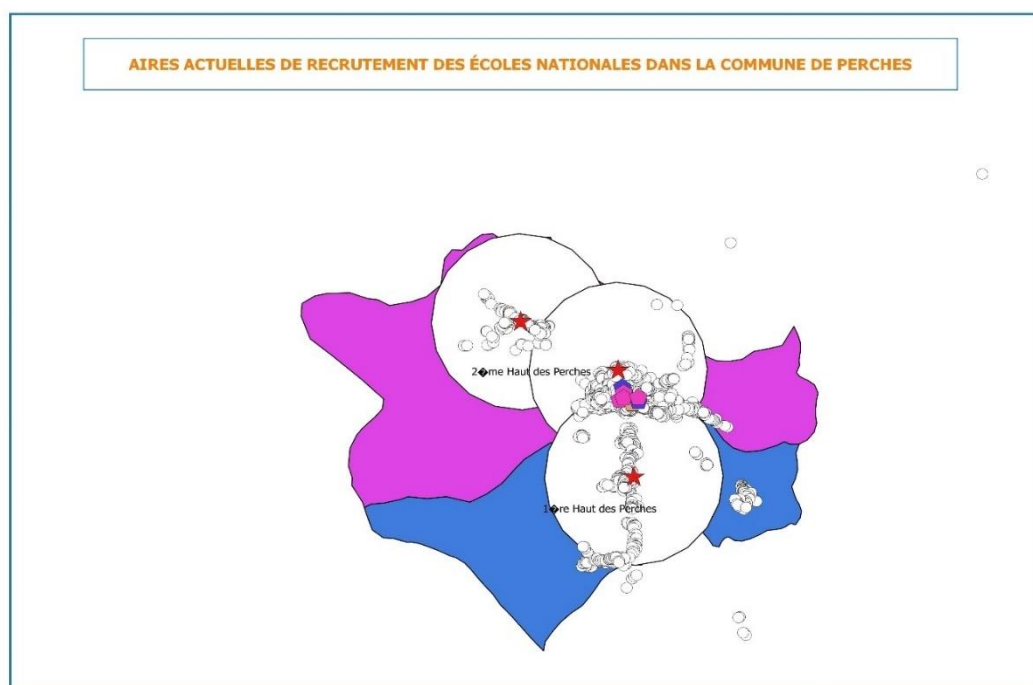


Figure 5 : Aires actuelles de recrutement des écoles nationales dans la commune de Perches

La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 3 175 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Perches et une bonne partie d'entre eux (29%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Perches selon leur handicap

Commune de Fort-Liberté	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Haut des Perches	390	2	0	1	0
2e section Bas des Perches	1319	16	10	17	9
Ville de Perches	1466	358	57	34	417
Ensemble	3175	376	67	52	426

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Perches	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
1 ^e Section Haut des Perches	École nationale complète de Maquillon	Maquillon
		Trois Palmistes
		Cazeau
2 ^e section Bas des Perches	École nationale de Terre Rouge	Terre Rouge
		Paron
		Site Mannikis
	École nationale des Perches	Bas Camp
		Patason
		Dischemin

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales semblent en état dans la commune de Perches.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (90.36%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Perches en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts dans les écoles non publiques éligibles.

B- Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Perches, il y a 73 élèves au 3^e cycle dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (66.7%) sont des collèges privés.

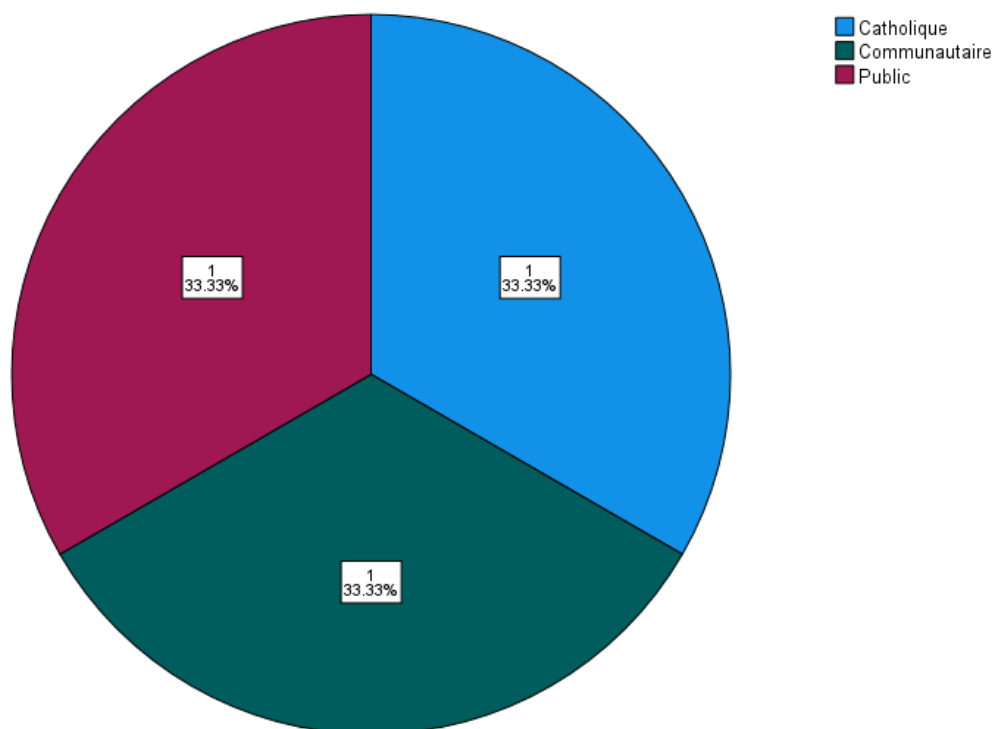


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent en simple vacation (100%) et à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Perches selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	1	33.3
Autre	2	66.7
Total	3	100.0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein la Série « Sciences de la vie et de la terre.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Type de Série	# école	%
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	3	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 43 et 131 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	43	43	43
Communautaire	131	131	131
Public	89	89	89
Ensemble	88	43	131

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les trois (3) écoles secondaires se trouvent dans la ville de Perches.

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Perches

Commune de Perches	Réseau d'appartenance			
		Catholique	Communautaire	Public
Ville de Perches	#	1	1	1
	%	33.3%	33.3%	33.3%
Total	#	1	1	1
	%	33.3%	33.3%	33.3%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 19.25%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (8.30%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre

133583.50 et 140208.50 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	17000	8166.67	11333.33	97083.50	133583.50
NS2	18125	7166.67	12083.33	97083.50	134458.50
NS3	19375	7666.67	11666.67	97083.50	135791.84
NS4	19375	10000	13750	97083.50	140208.50

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 255465.50 à 260715.50 gourdes; 46.13% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude		Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	137632	2250	7166.67	11333.33	97083.50	255465.50
NS2		2250	7166.67	12083.33	97083.50	256215.5
NS3		2260	7666.67	11666.67	97083.50	256308.84
NS4		2250	10000	13750	97083.50	260715.50

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Perches était assez mitigé au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 12 à 89 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	89%	4%	7%
NS2	88%	7%	5%
NS3	68%	13%	19%
NS4	12%	0%	88%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 136 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0.89	0.88	0.68	0.12	
TR	0.04	0.07	0.13	0	
TA	0.07	0.05	0.19	0.88	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
					Années-élèves
		10			
2024-2025	136	↗			136
	↓	↘	6		
2025-2026	5	121	↗		126
	↓	↘	↘	20	
2026-2027	0	13	107	↗	120
	↓	↘	↘	↘	
2027-2028	0	1	26	72	99
	↓	↘	↘	↘	
2028-2029	0	0	4	17	9
		↘	↘	↘	
2029-2030		0	1	3	2
			↘	↘	↘
2030-2031			0	0	0
				↘	↘
2031-2032				0	0
					↘
2032-2033					0
					↘
Promus					11
Année-élèves					519
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				45	
Nombre d'années-élèves réel =				519	
Rendement interne =				8.67	
Coefficient d'augmentation des coûts =				11.53101	
Coût de l'élève formé =				46.12402	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très très faible (8.67%). Des 136 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 9 (6.62%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 11 élèves (8.1%) de la cohorte à boucler le cycle en 2029-2030.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 65 enseignants dont 3 femmes (4.62%); seulement 10.8% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	15	0	0
Communautaire	18	0	0
Public	32	3	7
Ensemble	65	3	7

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

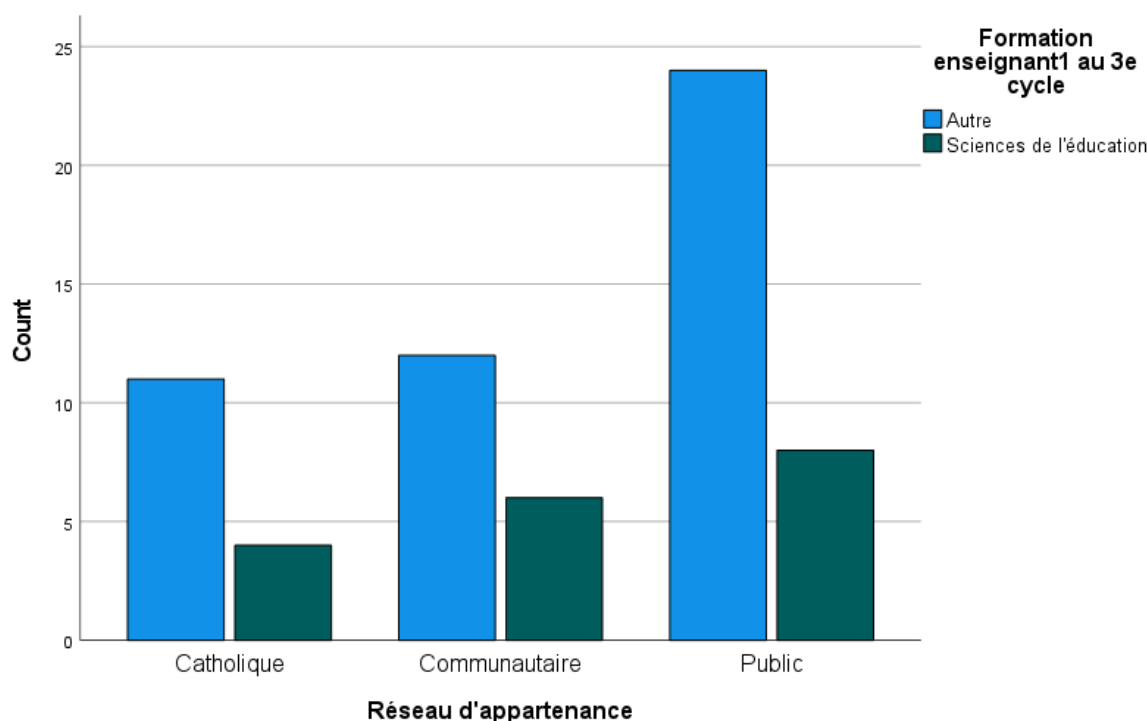


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 2267 gourdes à 19125 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire mensuel moyen
Catholique	2267
Communautaire	4100
Public	19125
Ensemble	11074

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Perches, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 18 élèves par salle de classe et 2.33 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	3	126	43	2.93	14	42
Communautaire	6	150	131	1.15	22	25
Public	6	336	89	3.80	15	56
Ensemble	15	612	263	2.33	18	40.80

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 19.25% Taux net de scolarisation = 8.30%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 255465.50 gourdes NS2 = 256215.5 gourdes NS3 = 256308.84 gourdes NS4 = 260715.50 gourdes 46.13% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 133583.50 gourdes NS2 = 134458.50 gourdes NS3 = 135791.84 gourdes NS4 = 140208.50 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 89% Taux de promotion en NS2 = 88% Taux de promotion en NS3 = 68% Taux de promotion en NS4 = 12%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 4% Taux de redoublement en NS2 = 7% Taux de redoublement en NS3 = 13% Taux de redoublement en NS4 = 0%

Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 7% Taux d'abandon en NS2 = 5% Taux d'abandon en NS3 = 19% Taux d'abandon en NS4 = 88%	
Rendement interne du réseau d'écoles à Perches	8.67%	
Rapport élève/salle de classe	18 élèves	
Nombre d'enseignants	65	
Pourcentage de femmes	4.62%	
% enseignants nommés par l'État	10,8%	
% de maîtres qualifiés	27.70%	
Ratio moyen m ² /élève	2.33 m ²	
% d'élèves sans manuels	60%	
Taille moyenne des établissements	88 élèves	
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 19125 gourdes dans le public et 3183.50 gourdes dans le privé	

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Perches croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	250	252	254	255	257
16	248	250	251	253	255
17	246	247	249	251	253
18	244	245	247	249	250
15-18	987	994	1001	1008	1015

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 21.60% dans la commune de Perches. Cela signifie donc qu'il resterait 100-21.60% = 78.40%

d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 19.60% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	250	0.2160	54
2025-2026	252	0.412	104
2026-2027	254	0.608	154
2027-2028	255	0.804	205
2028-2029	257	1	257

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Perches

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent concentrées dans la ville de Perches. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits dans cette commune comme le montre la figure 3 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

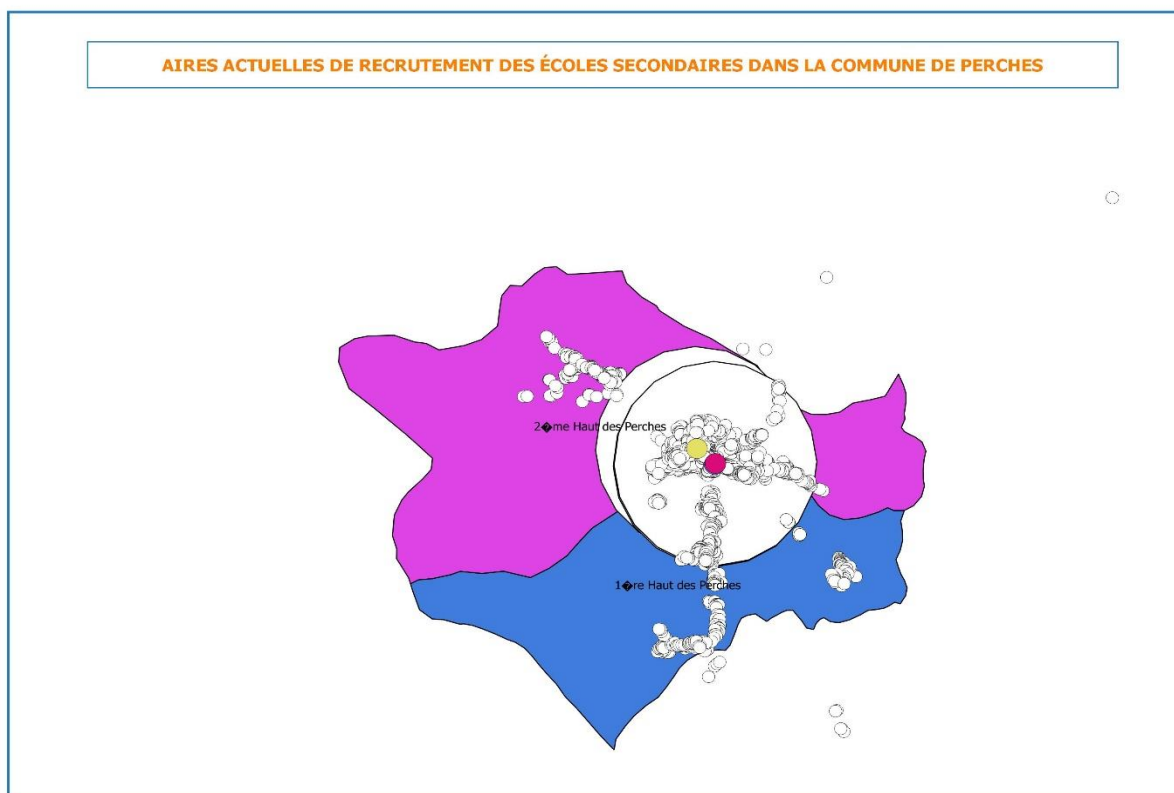


Figure 3 : Aires actuelles de recrutement des écoles secondaires dans la commune de Perches

En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (46.13%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement

de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Perches en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Perches

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle